



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATTUT - BEZ (Suppléante) - COLIN - FADDI - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DURAND (Suppléant) - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VICENTE.

Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.

N° 2018/62

Objet : EHPAD Résidence « la Grèze » : tarifs 2018

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Département du Tarn portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1^{er} mai 2018 à l'EHPAD Résidence La Grèze en date du 06 avril 2018,

Monsieur le Président détaille aux membres de l'Assemblée les tarifs 2018 de l'EHPAD Résidence « la Grèze » applicables à compter du 1^{er} janvier 2018, à savoir :

Hébergement permanent (pour les résidants de 60 ans et +)	=	52,50 €
Hébergement permanent (pour les résidants de - de 60 ans)	=	69,36 €
Hébergement temporaire	=	57,76 €
Dépendance GIR 1 et 2	=	20,44 €
Dépendance GIR 3 et 4	=	12,97 €
Dépendance GIR 5 et 6	=	5,50 €

Concernant les tarifs journaliers, l'ordonnance n°2005-1477 du 1^{er} décembre 2005, interdit l'application de la rétroactivité. Les tarifs ont donc été calculés avec intégration du manque à gagner des 4 premiers mois et donc les tarifs applicables au 1^{er} mai 2018 sont les suivants :

Hébergement permanent (pour les résidants de 60 ans et +)	=	51,96 €
Hébergement permanent (pour les résidants de - de 60 ans)	=	68,72 €
Hébergement temporaire	=	57,17 €
Dépendance GIR 1 et 2	=	21,39 €
Dépendance GIR 3 et 4	=	13,70 €
Dépendance GIR 5 et 6	=	5,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- fixe les tarifs 2018 applicables à compter du 1^{er} mai 2018 de l'EHPAD « Résidence La Grèze » comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 18 avril 2018.



Le Président
Raymond GARDELLE